Image not found or type unknown

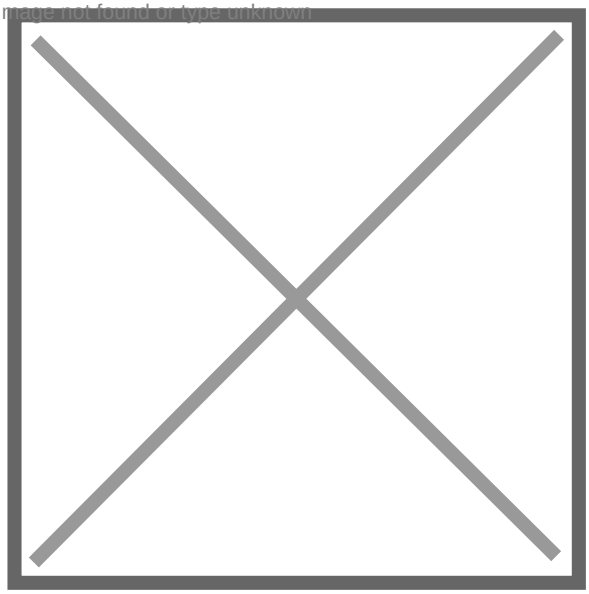

Obtention d'un titre de Séjour

Par **Conchi81**, le **08/08/2017** à **16:36**

Je suis africaine maman d'un petit garçon Français qui est scolarisé en France. je suis entrée en France avec un visa court séjour qui est toujours valable , je désire vivre et travailler en France, nous habitons en France avec le papa de mon enfant, je ne suis pas mariée avec lui. pourrai je demander un titre de séjour? Si oui où? Si non quelle est la démarche à suivre? Merci des réponses

Par **amajuris**, le **08/08/2017** à **16:48**

bonjour,
vous devez vous adresser à votre préfecture pour demander une carte de séjour "vie privée et familiale" comme parent d'enfant français.
Vous devez :
- être le père ou la mère d'un enfant français mineur résidant en France,
- et contribuer à son entretien et son éducation depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans.

salutations

Par **Conchi81**, le **08/08/2017** à **16:52**

Merci à vous, j'y suis allée hier et ils me disent de me rendre à l'OFII, ce que j'ai fait avant de me rendre à la préfecture des Hauts de Seine sans résultat. Là je tourne en boucle OFII-

Préfecture-Maison.

Par **amajuris**, le **08/08/2017** à **17:44**

je pense que vous devriez demander en préfecture votre titre de séjour parent d'enfant français qui est du ressort de la préfecture.
consultez ce lien:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209

il n'y a pas de mention de l'ofil mais uniquement de la préfecture.

Par **Conchi81**, le **08/08/2017** à **17:51**

J'y retourne demain Matin pour une suite. Merci à vous et je vous tiendrai informer

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés